



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Nancy, le 13 mai 2024

Le directeur départemental

Service Environnement Risques Connaissance

à

Référence : DIOTA-240416-184115-575-033

Affaire suivie par : D.REMY

tél : 03 83 91 41 38

[denis.remy@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:denis.remy@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

Département de Meurthe et Moselle  
CTRE ADM DEP DIR LOGISTIQUE  
48 Esplanade Jacques BAUDOT  
CO 90 019  
54035 NANCY CEDEX

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'environnement : Reprise du talus de la RD.570 à TONNOY.

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'environnement concernant l'opération :

**REPRISE DU TALUS DE LA RD. 570 sur la commune de TONNOY**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 16 avril 2024, nous avons l'honneur de vous informer que nous ne comptons pas faire opposition à votre déclaration.

**Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.**

La copie du récépissé et de ce courrier seront affichés en mairie pour une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de MEURTHE-ET-MOSELLE durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du Code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le chef de l'unité  
Milieux Aquatiques et Pêche

Arthur LAMBILLIOTTE

Copie :

OFB service départemental

Adresse postale :  
DDT de Meurthe-et-Moselle  
C.O. n°60025 - 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :  
du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
et sur rendez-vous

Localisation du service :  
Place des Ducs de Bar à Nancy  
Tél : 03.83.91.40.00